ArcelorMittal Construction France

ArcelorMittal

Nouveauté Muralys®
Finition BlackWood

Inspiring Smarter Building

BlackWood

Finition bi-ton noir & bois

Dernière née de la collection Muralys®, notre nouvelle finition BlackWood est inspirée des façades à claire-voie et claustra, présentant un aspect ajouré résultant de l'espace -variant généralement de 1 à 3 cm- entre les lames ou tasseaux.

Appliqué sur bardage métallique, BlackWood associe un décor bois en sommet de nervures à de fines bandes noires en fond de nervures, lesquelles accentuent l'impression de profondeur ; et vous dispense des contraintes d'entretien du bois. Basées sur des photographies grandeur nature -jusqu'à 6 m- des essences de bois proposées, les finitions BlackWood estompent l'itérativité de motifs en façade et sont ainsi d'un réalisme surprenant.

- Acier prélaqué conforme à la NF EN 10169
- Disponible en essence chêne, pin ou frêne
- Sur profils Océane® 5.210.30, Platine 4.250.29 & Trapéza® 11.100.8
- Longueur minimale 1 800 mm
- Longueur inférieure sur consultation
- Longueur maximale 6 000 mm
- **Autre teinte de fond de nervure ou autre essence de bois : N'hésitez pas à nous consulter**

3 essences de bois

Sur profil clin ou trapézoïdal

BlackWood

Chêne **Pin** **Frêne**

Océane® 5.210.30

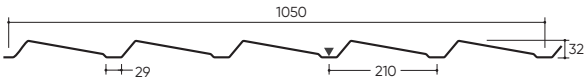

Platine 4.250.29

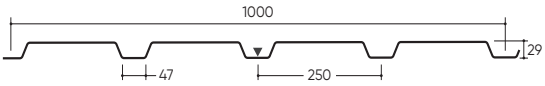

Trapéza® 11.100.8

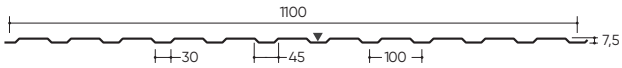

Esthétique

Accessoires — Disponibles dans l'essence de bois du profil ou en teinte Jet Black [9005]

Fixations — Disponibles en teinte Jet Black [9005]

ArcelorMittal Construction France

ArcelorMittal

ArcelorMittal Construction France
Service Communication
16 Route de la forge
55000 Haironville

Tél 03 29 89 75 85
construction-france.arcelormittal.com/fr
amcfcommercial@arcelormittal.com

Smarter steels for people and planet

Cette brochure est transmise à titre indicatif et non contractuel, le fournisseur se réserve le droit d'y apporter toute modification. En outre, les renseignements techniques mentionnés ne sauraient en aucun cas dégager le Client de ses obligations. Le Client est responsable de la mise en œuvre du produit dans les conditions normales prévisibles d'utilisation et conformément aux législations en vigueur. Il incombe au Client de choisir un produit correspondant à son besoin technique, toute modification des produits est subordonnée à l'acceptation du fournisseur.

Edition 1 Septembre 2023